DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (RC)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (RC)
N° ISIN LU2181906426
Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV,
Ce Compartiment est géré par Sycomore Asset Management
Producteur I Sycomore Asset Management
Site Internet I www.sycomore-am.com
Contactez-nous I Composez le numéro +33 (0)1 44.40.16.00 pour plus d'informations.
Sycomore Fund SICAV (le " Fonds ") est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).
Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Date de production du document d'informations clés : 27/02/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type

SYCOMORE SUSTAINABLE TECH est un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois (le "Compartiment").

Durée

Le Compartiment a été créé le 09/09/2020. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.

Objectifs

L'objectif d'investissement de SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (libellé en EUR) est de surperformer l'indice MSCI ACWI Information Technology 10/40 sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, à travers une stratégie d'investissement socialement responsable en actions cotées. Conformément à l'article 9 du règlement SFDR, le Compartiment a pour objectif d'investir dans des sociétés considérant que l'utilisation responsable de la technologie constitue un pilier fondamental du développement durable.

L'actif net du Compartiment sera exposé de 70 à 100 % aux actions cotées de sociétés dont l'activité est basée sur la livraison de biens et/ou services dans tous les domaines d'application de la technologie ou dont les activités sont liées à la technologie de façon évidente (tels que les fournisseurs, les distributeurs et autres parties prenantes). Ces sociétés seront sélectionnées sans contraintes quant aux domaines et secteurs d'application de ces biens ou services technologiques, tels que : information et communication ; services bancaires, d'assurance et financiers ; biens de consommation ; industrie ; santé ; sécurité ; transports

La sélection des investissements repose sur un processus d'évaluation rigoureux. Ce processus vise à identifier des sociétés soumises à une contrainte de qualité (évaluée à travers l'analyse de l'équipe de direction, de la pérennité du modèle économique et de la cohérence de la structure financière) et de prix (évaluée à travers le différentiel entre la valeur intrinsèque estimée par la Société de Gestion et la valeur de marché). Cette sélection se fait sans contraintes de capitalisation ni de situation géographique. Toutefois, l'exposition du Compartiment aux actifs émis par des sociétés constituées dans des pays émergents est limitée à 30 % de son actif net. Afin de lever toute ambiguïté, est considéré comme un marché émergent l'un quelconque des pays inclus dans l'indice MSCI Emerging Markets Index.

Ce processus d'évaluation intègre des critères extra-financiers contraignants, afin de garantir une sélection rigoureuse de sociétés dont le profil ESG (Environnement, Social, Gouvernance) reflète la recherche d'une approche durable de la technologie. Dans cette perspective, l'analyse est guidée par trois considérations: (1) Tech for Good - Le Compartiment recherche des sociétés dont les biens ou services tendent vers un impact social et/ou environnemental positif. (2) Bien dans la technologie - Le Compartiment recherche des sociétés dont les biens ou services technologiques doivent être utilisés de manière responsable pour réduire ou interdire les externalités négatives sur la société et/ou l'environnement. (3) Facteurs d'amélioration - Le Compartiment recherche des sociétés qui sont engagées de manière vérifiable par leurs dirigeants à progresser sur au moins une des considérations ci-dessus.

Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire « SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à comprendre la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, employés, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés.

L'équipe de gestion s'appuie également sur des exclusions ISR (pas d'investissement dans des entreprises dont les activités ont un impact négatif démontré sur la société ou l'environnement), des thèmes (technologie), de l'engagement actionnarial (promotion des meilleures pratiques ESG au travers des droits de vote), du best in universe (meilleurs acteurs de l'univers d'investissement) et, alternativement, du best efforts (entreprises faisant des efforts visibles en termes de développement durable, même si elles ne sont pas encore parmi les meilleurs acteurs de l'univers d'investissement).

Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

Pour mettre en œuvre la stratégie fondamentale sur les actions, le Compartiment peut être exposé au total jusqu'à 30 % au total aux instruments financiers suivants:

(i) OPCVM offrant une exposition aux marchés actions internationaux, aux obligations (y compris les obligations à haut rendement), aux actifs du marché monétaire ou aux stratégies de performance absolue, avec une sous-limite de 10 % de l'actif net du Compartiment;

(ii) Obligations et autres titres de créance internationaux, y compris ceux des marchés émergents, et ceux d'émetteurs publics ou privés notés au moins Investment Grade par les agences de notation standard (Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings), avec une sous-limite de 10 % pour les obligations convertibles (qui contribueront également à l'exposition globale du Compartiment aux marchés d'actions). L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque de crédit de l'émetteur ; ainsi, les décisions d'investissement ou de désinvestissement ne reposent pas automatiquement ou exclusivement sur des notations émises par les agences précitées.

(iii) Titres négociables à court terme d'émetteurs publics ou privés, hors marchés émergents.

Les obligations, autres titres de créance internationaux et titres négociables à court terme d'émetteurs privés seront sélectionnés par la même méthodologie contraignante SPICE. Les obligations, autres titres de créance internationaux et titres négociables à court terme d'émetteurs publics sont sélectionnés à travers une notation interne de l'État émetteur établie selon divers critères (environnement, gouvernance, santé économique, corruption, droits de l'homme, inclusion), permettant de retenir les pays jugés suffisamment durables et inclusifs.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du Compartiment sera exposé au risque de change sur toutes les devises de l'univers d'investissement, leur couverture étant discrétionnaire à l'équipe de gestion. L'exposition globale de l'actif net aux marchés émergents et à leurs devises est limitée à 30 %.

Des instruments financiers à terme (forward) négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pourront être utilisés pour des besoins de gestion, sans possibilité de surexposition. Ces instruments seront utilisés en complément ou en couverture des investissements du Compartiment en actions ou obligations libellés en devises autres que l'euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire par la Société de gestion. L'exposition du Compartiment aux marchés à terme est plafonnée à 100 % de son actif net.

Indice de référence I MSCI ACWI Information Technology 10 / 40 Index. Le Compartiment est géré de manière active et ses investissements ne dépendent pas de la composition de son indice de référence. La Société de gestion a toute discrétion sur la composition du portefeuille du Compartiment. Il n'y a aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de ceux de l'indice de référence.

Les investisseurs peuvent souscrire et demander le rachat de leurs parts chaque jour ouvré au Luxembourg et / ou en France (" Jour d'évaluation ").

Dépositaire I BNP PARIBAS, succursale du Luxembourg

De plus amples informations sur le prospectus, le reporting, la valeur nette d'inventaire ou toutes autres informations sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite à: Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Affectation des sommes distribuables I Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Tous types d'investisseurs recherchant une appréciation du capital sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans à travers une stratégie flexible et diversifiée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1 2 3 4 **5** 6 7

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non couverts par l'indicateur :

Risque de liquidité I En cas de très faibles volumes d'échanges, des ordres d'achat ou de vente peuvent entraîner d'importantes variations de cours sur un ou plusieurs actifs, pouvant affecter la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2021 et février 2026

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2019 et octobre 2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre avril 2016 et avril 2021

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :		1 an	5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**2 160 €**	**1 840 €**
	Rendement annuel moyen	-78,43 %	-28,72 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 900 €**	**15 020 €**
	Rendement annuel moyen	-31,02 %	8,48 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 680 €**	**19 060 €**
	Rendement annuel moyen	16,81 %	13,77 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**15 750 €**	**28 980 €**
	Rendement annuel moyen	57,52 %	23,71 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	558 €	3 431 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,66 %	3,83 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 17,60 % avant déduction des coûts et de 13,77 % % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,95% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	189 €
Coûts de transaction	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	68 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI ACWI Information Technology 10/40. Le montant réel variera en fonction de l'évolution de la performance de votre investissement. L'estimation du coût agrégé ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	2 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Période de détention recommandée : au moins 5 ans en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à moyen terme, ils doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. À tout moment, les actionnaires peuvent vendre tout ou partie de leurs participations en contrepartie de liquidités. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la Société, soit au siège social de cette dernière.
Un mécanisme d'ajustement des prix a été mis en œuvre par la Société de gestion, et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être mis en œuvre par la Société de gestion dans les conditions décrites dans le prospectus du Compartiment.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez déposer une réclamation concernant le produit ou le comportement de (i) la société SYCOMORE AM (ii) une personne qui fournit des conseils sur ce produit, ou (iii) une personne qui commercialise ce produit en adressant un e-mail ou une lettre aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par email (info@sycomore-am.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM - à l'attention du service risques et conformité – SYCOMORE AM - Service Clients). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.
Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.
Les informations relatives à l'objectif d'investissement durable de ce Compartiment, qui relève de l'article 9 du SFDR, sont disponibles dans la Notice précontractuelle SFDR, disponible à l'adresse : https://fr.sycomore-am.com/fonds
Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter, sans frais, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers soumis à la même (i) l'actionnaire a effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et n'est pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure de contentieux, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, relative aux mêmes faits n'est en cours : Madame / Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org